

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents :
- Absents :
- Votants :

Date de convocation :

08/11/2023

Date d'affichage :

08/11/2023

Séance du 15/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Christian BONNET, M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN ;

Absents excusés : M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT , Mme Solveig De CORNEILLAN,

Secrétaire :

Objet : RESTAURATION DU PARC DES FABRIQUES DU BARON DE CASTILLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration du parc des fabriques du Baron de Castille.

Ce projet s'élève à **109 648,00 € HT**.

DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet a vocation à s'inscrire dans un projet plus global de mise en valeur de la totalité du parc de fabriques. La demande porte aujourd'hui sur les 3 monuments exceptionnels du cimetière de Castille :

Le tombeau du Baron, le tombeau de la Princesse de Rohan, le mémorial d'Edouard.

PLAN DE FINANCEMENT

CHARGES	MONTANT HT	PRODUITS	MONTANT HT
Tombeau du Baron	30 800,00 €	Autofinancement	28 988,00 €
Tombeau de la Princesse de Rohan	51 150,00 €	ETAT DRAC	29 370,00 €
Mémorial d'Edouard	6 050,00 €	REGION	14 685,00 €
Etudes, moyens techniques	9 900,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD	14 685,00 €
Maîtrise d'œuvre	11 748,00 €	CCPU	21 920,00 €
TOTAL DES CHARGES HT	109 648,00 €	TOTAL DES PRODUITS HT	109 648,00 €

Après en avoir délibéré, à, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le projet dont le montant s'élève à **109 648,00 € HT**, pour la restauration du parc des fabriques du Baron de Castille,
2. **VALIDE** le plan de financement tel que décrit ci-dessus
3. **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser une demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Pays d'Uzès pour l'année 2023, accompagnée des pièces nécessaires,
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Laurent BOUCARUT